

Nom commercial: Fampridin

Numéro de la matière: 063480

Version: 2 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 01.10.19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Fampridin

N° d'article 06348000

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 2 H300

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H300

Mortel en cas d'ingestion.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P302+P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P309

EN CAS d'exposition ou d'un malaise:

Nom commercial: Fampridin

Numéro de la matière: 063480

Version: 2 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 01.10.19

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient 4-pyridylamine

Informations complémentaires**Autres informations**

La vente au grand public est interdit en Suisse

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**Composants dangereux****4-pyridylamine**

No. CAS 504-24-5

No. EINECS 207-987-9

Concentration >= 50 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 2 H300

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

Voie d'exposition: orale

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. En cas d'arrêt respiratoire, utiliser un appareil respiratoire; appeler le médecin. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup de l'eau et du savon. Rincer soigneusement la peau avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin. Enlever les vêtements contaminés.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Dans le cas de pertes de connaissance ou engourdissement maintenir la personne contaminée par le produit en position latérale de sécurité. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins / Traitement**

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyen d'extinction approprié

Nom commercial: Fampridin

Numéro de la matière: 063480

Version: 2 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 01.10.19

recommandés: mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, pulvérisation d'eau, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction non-appropriés

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible. En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); Oxyde d'azote (NO_x)

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. Utiliser un appareil respiratoire autonome. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ne pas inhaler les poussières. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs. Mettre les personnes en sûreté. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eviter le dégagement de poussières. Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Veiller à une ventilation adéquate.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Eviter le développement des poussières/ brumes/ vapeurs. Ne pas inhaler les poussières. Pour la protection individuelle, voir Section 8. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Utiliser exclusivement des appareils protégés contre les explosions.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Stabilité au stockage**

Stocker à température ambiante.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conservé hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du rayonnement solaire.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.2. Contrôles de l'exposition**

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Nom commercial: Fampridin

Numéro de la matière: 063480

Version: 2 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 01.10.19

Eviter le contact avec le corp. Nettoyer les mains et le visage après le travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Veiller à une ventilation adéquate. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Tenir une douche de secours à disposition.

Protection respiratoire - Note

Appareil de protection respiratoire autonome. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Masque complet; Filtre à particules P3; EN 143

Protection des mains

caoutchouc nitril - NBR			
Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR		
Épaisseur du gant	0.11	mm	
Temps de pénétration	480	min	

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux; Protection du visage

Protection du corps

Le personnel doit porter des vêtements de protection. Vêtement de protection imperméable

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	solide			
Couleur	beige			
Odeur	désagréable			
Point de fusion				
Valeur	157	à	160	°C
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition				
Valeur	274			°C
Point d'éclair				
Valeur	156			°C
Densité				
Valeur	1.26			g/cm ³
Hydrosolubilité				
Valeur	83			g/l
température	20	°C		
coefficient de partage: n-octanol/eau				
log Pow	0.32			

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Danger de coup de poussière

10.2. Stabilité chimique

Protéger de l'action de la lumière.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aldéhydes. Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4. Conditions à éviter

Nom commercial: Fampridin

Numéro de la matière: 063480

Version: 2 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 01.10.19

La chaleur

10.6. Produits de décomposition dangereux

Décomposition exothermique, Oxyde de carbone, Dioxyde de carbone, oxydes d'azote (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	21	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**4-pyridylamine**

Espèces	rat	
DL50	21	mg/kg

Corrosion/irritation cutanée

évaluation effet irritant possible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****4-pyridylamine**

Espèces	Lepomis macrochirus	
CL 50	2.8	mg/l
Durée d'exposition	96	h

Toxicité pour les daphnies (Composants)**4-pyridylamine**

Espèces	Daphnia magna	
CE50	3.2	mg/l
Durée d'exposition	48	h

12.3. Potentiel de bioaccumulation**coefficient de partage: n-octanol/eau**

log Pow 0.32

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Nom commercial: Fampridin




Numéro de la matière: 063480

Version: 2 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 01.10.19

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	D/E		
14.1. Numéro ONU	2671	2671	2671
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	AMINOPYRIDINES	AMINOPYRIDINES	AMINOPYRIDINES
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	6.1	6.1	6.1
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Quantité limitée	500 g		
Les catégories de transport	2		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 3

Remarque Classification according to Annex 4 VwVwS

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H300 Mortel en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 2 Toxicité aiguë, Catégorie 2
Eye Irrit. 2 Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2 Irritation cutanée, Catégorie 2

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.